

## Les épreuves en histoire-géographie à partir de 2014

La structure de l'épreuve est définie par une note de service paru dans le BO du 18/02/2014

NOR : MENE1403222N

note de service n° 2014-021 du 18-2-2014

MEN - DGESCO A2-1

**Une modification concernant la structure des épreuves à partir de la rentrée 2015 a été apportée par la note de service paru dans le BO le 16/07/2015**

NOR : MENE1513844A

arrêté du 10-6-2015 - J.O. du 2-7-2015

MENESR - DGESCO A2-1

**Pour la note attribuée en vue du baccalauréat la structure de l'épreuve reste inchangée.**

| Durée de l'épreuve 5 heures dont l'utilisation est laissée à la liberté du candidat            | Histoire  | Géographie  |
|--|---|---|
| <p>Première partie<br/>(histoire ou geo selon tirage au sort)</p> <p><b>La composition</b></p> | <p>Le candidat traite <b>un sujet au choix parmi deux proposés</b> dans la même discipline.</p> <p>Pour traiter le sujet choisi, en histoire comme en géographie :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- il montre qu'il sait analyser un sujet, qu'il maîtrise les connaissances nécessaires et qu'il sait les organiser ;</li><li>- il rédige un texte comportant une introduction (dégageant les enjeux du sujet et comportant une problématique), plusieurs parties structurées et une conclusion ;</li><li>- il peut y intégrer une (ou des) productions(s) graphique(s).</li></ul> <p>Le libellé du sujet peut prendre des formes diverses : reprise partielle ou totale d'intitulés du programme, question ou affirmation ; la problématique peut être explicite ou non.</p> |   |
| <p><b>Deuxième partie</b></p>  | <p><b>L'étude critique d'un ou de deux document(s)</b></p> <p>Un seul sujet. Pas de choix !</p>   | <p><b>Deux types d'exercices peuvent être proposés</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Soit l'étude critique d'un ou de deux document(s)</li><li>- Soit la réalisation d'un croquis ou d'un schéma d'organisation spatiale d'un territoire en réponse à un sujet ; pour la réalisation d'un croquis, un fond de carte est fourni au candidat.</li></ul> |

L'épreuve se compose donc de deux parties : histoire et géographie. Les deux matières sont d'importance égale en vue du baccalauréat dans la mesure où le tirage au sort décide qu'elle matière fera l'objet de la première partie.

**Pour la note attribuée en vue de la Allgemeine Hochschulreife, la structure de l'épreuve est modifiée depuis 2015 et une seconde fois pour la rentrée 2017**

On ne retient que la note de la première partie de l'épreuve, c'est à dire la note de la composition (sur 20). Une seconde note sur 20 est le résultat du calcul de la moyenne de 2 notes obtenues, dans le cadre d'un contrôle continu, dans la discipline autre que celle qui a fait l'objet de l'épreuve de composition et portant uniquement sur les exercices de la deuxième partie (étude critique d'un ou deux documents en histoire et en géographie, croquis en géographie).